

LA DÉMARCHE ÉTHIQUE DE CULTURE ET PATRIMOINE

Les statuts votés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2017 soulignent l'attachement des adhérents de Culture et Patrimoine aux fondamentaux de la loi de 1901 :

- Permettre à des individus, dans le respect de leurs convictions et de leurs droits, de s'associer librement dans le cadre d'un contrat, et d'agir pour des causes dans un but non lucratif ;
- Donner aux citoyens, désireux d'agir ensemble, la possibilité de s'investir et de se mobiliser, sans autorisation préalable, quelles que soient leurs origines sociales, professionnelles, culturelles ou religieuses.

Les statuts actuels de l'association, qui précisent son objet, son organisation administrative et la libre délibération de ses membres, donnent réalité à cette expression de démocratie participative et égalitaire voulue par le législateur. Aussi le Conseil d'administration, par le vote de son règlement intérieur, privilégie la collégialité, la coresponsabilité et la transparence pour élaborer et mettre en œuvre son programme d'activités.

Depuis quelques mois, des chantiers, en partenariat avec la Municipalité, le Service Archéologique départemental et d'autres associations, sont à l'étude. Des manifestations pour l'été et l'automne 2018 sont programmées.

Pour penser, dynamiser et pérenniser la documentation et la valorisation du patrimoine archéologique et historique de Thorame-Basse, les membres du Conseil d'administration invitent cordialement tous les habitants et les résidents de la commune à s'y associer, au rythme qui leur convient et sur des thèmes de leur choix.

La palette des engagements possibles est variée. Vous pouvez :

- Adhérer comme membre de l'association,
- Postuler pour devenir administrateur de C&P,
- Collaborer à l'inventaire du patrimoine de la commune,
- Participer à des activités de restauration et en proposer,
- Partager des documents ou une recherche personnelle sur l'histoire locale, des récits de vie, des coutumes dont vous avez connaissance...,
- Alerter sur des actions à mener.

Ce patrimoine thoramien est notre bien commun, nous en sommes dépositaires. Il fait partie de l'histoire locale mais aussi nationale. Le documenter et le préserver pour le transmettre aux générations futures incombe à chacun d'entre nous. Protéger la beauté de notre environnement, valoriser la richesse de ses sites et de ses monuments, faire souvenir des coutumes et des traditions de ceux qui nous ont précédés, sans occulter leurs dures conditions de vie, tout ceci concourt à une meilleure compréhension de notre histoire collective tout en renforçant les liens interpersonnels et intergénérationnels.

Pour nous joindre, vous pouvez :

- Contacter directement un administrateur de C&P,
- Adresser un courrier à l'association Culture et Patrimoine, Mairie 04170 Thorame-Basse, ou par courriel : culturepatrimoine.tb@gmail.com.

Nous vous attendons...

4 avril 2018